AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20260924-2026_09_089-DE
en date du 01/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026_09_089

Publié le : 22/10/2026

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Rappel des dates : Convocation Générale : 18/09/2026 - Affichage : 18/09/2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Michel Berger de Savigné L'Évêque sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Communes	Délégués	Présents	Pouvoirs à :	Absents excusés
ARDENAY-SUR-MERIZE	LAROCHELLE Lydie	X		
BOULOIRE	DAGUENET Yves			X
	PIE Charlène		Anthony HERRAULT	
	HERRAULT Anthony	X		
CONNERRÉ	HEMONNET Olivier	X		
	GALPIN Maryline	X		
	CHAPPAZ Jérôme		Maryline GALPIN	
	HUON Aurélie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	THANNBERGER Nathalie	X		
MAISONCELLES	CRAHÉ Hervé	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	ROHART Marianne	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	MACÉ Mélanie	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	AÎNÉ Jacky		Pierre TARANNE	
	TARANNE Pierre	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elizabeth		Jackie SURUT	
	GENDRON Christophe	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Éric	X		
	CHAUSSON Pascale	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LE CONTE Gaël	X		
	CARRÉ Aurore	X		
	RÉTIF Olivier	X		
	BODEREAU Sandrine	X		
	MAZURELLE-FLEURY David	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	TANDEAU DE MARSAC Louis-Marie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	DEBELLE Denis		Céline MATHÉ	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	GALES Pierre	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
	RAIMBAULT Patricia	X		
Conseillers en exercice	44	38	5	1

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200072684-20260924-2026_09_089-DE
en date du 01/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026_09_089
Publié le : 22/10/2026

Objet : Décision modificative au Budget Annexe Petite Enfance, Enfance et Jeunesse n°1

Délibération n° 2026-09-089

La nomenclature M57 précise que les crédits relatifs aux dépenses réalisées dans le cadre de contrats de concession doivent être imputés au chapitre 65, article 65743 « subvention de fonctionnement aux fermiers et concessionnaires ». Le budget 2026 a prévu cette dépense au chapitre 011 et doit donc être modifié.
De plus, les avenants au contrat de DSP proposés ce jour précisent les modalités quant au versement de l'indexation et au versement de la part intéressement pour la Communauté de communes.
Il est ainsi proposé la décision modificative n°1 au budget annexe PEEJ

Le Conseil communautaire,

Vu le rapport présenté par le Président,

Après en avoir délibéré,

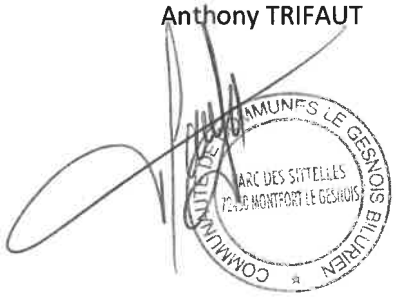
Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe petite enfance/enfance jeunesse de l'exercice 2026, telle que présentée ci-dessous :

Budget annexe PEEJ 2026 Décision Modificative n° 1 du 24 septembre 2026	Désignation, montants et imputation budgétaire						
				Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
	MONTANT BP	MONTANT modifié	Article	Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
1. FONCTIONNEMENT							
Contribution financière Leo Lagrange (modification article budgétaire)	460 480.00 €		611-4222	- 460 480.00 €			
Contribution financière Leo Lagrange (modification article budgétaire)			65743-4222		460 480.00 €		
indexation 2026			65743-4222		34 509.00 €		
Part interessement pour la cdc sur DSP			75813-4222				29 884.00 €
Régularisation pour équilibre			62875-331	- 4 625.00 €			
	Total			- 465 105.00 €	494 989.00 €	- €	29 884.00 €
				29 884.00 €		29 884.00 €	

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Le Président,
Anthony TRIFAUT



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr